



Martha Tinny MOLEMA
President
Présidente

Joel Akhator ODIGIE
General Secretary
Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 LOME - TOGO

Tel.: 00228 22 25 03 90
Email : info@ituc-africa.org
Web: www.ituc-africa.org

Lomé, le 11 décembre 2023

Liberté, égalité et justice pour tous

Déclaration de la CSI-Afrique à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 2023

Au moment où nous célébrons la Journée des droits de l'homme en 2023, la CSI-Afrique reste résolument attachée à faire valoir les principes de liberté, d'égalité et de justice pour tous en Afrique. La commémoration de cette année est placée sous le thème " Liberté, égalité et justice pour tous ", qui résume les aspirations fondamentales des droits de l'homme telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies en 1948.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, ce document fondateur qui proclame les droits inaliénables de tout être humain, a contribué à guider les nations et les organisations dans leur quête de protection et de promotion de la dignité humaine. Au fil des ans, elle a élargi son champ d'application aux groupes marginalisés et vulnérables, en reconnaissant les droits des personnes handicapées, des populations autochtones, des migrants et d'autres groupes défavorisés.

La noble promesse de dignité et d'égalité garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme est malheureusement confrontée à des défis croissants, en particulier dans le contexte africain. Même si l'on peut se féliciter des progrès accomplis en matière de promotion des droits de l'homme, le continent continue de se heurter à des obstacles qui compromettent l'application de ces principes fondamentaux.

L'Afrique se trouve à un tournant décisif, confrontée à de multiples défis qui menacent les droits et les libertés de son peuple. En effet, le continent est confronté à une tendance inquiétante au rétrécissement de l'espace des droits de l'homme, qui se manifeste par divers bouleversements socio-économiques et politiques. L'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres s'est accentué avec la flambée du coût de la vie, exacerbant les inégalités et compromettant l'application des principes fondamentaux d'égalité inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La classe ouvrière africaine est également confrontée à une intensification des attaques contre ses droits. Les atteintes à la liberté syndicale et au droit de négociation collective,

pilliers essentiels pour garantir des pratiques de travail justes et équitables, ont atteint des niveaux alarmants. Cette violation des droits des travailleurs étouffe non seulement leur capacité à s'organiser et à lutter pour de meilleures conditions de travail, mais perpétue également un cycle d'exploitation et d'inégalité.

Dans le cadre de l'initiative "Droits humains 75", déployée pour une durée d'un an, la CSI-Afrique reste fermement engagée dans la sensibilisation à l'universalité de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). L'objectif de cette initiative est de susciter un activisme vigoureux et des efforts concertés pour protéger et défendre les droits et libertés fondamentaux de chaque personne en Afrique.

Nous demandons instamment aux gouvernements, aux organismes régionaux, aux organisations de la société civile et à toutes les parties prenantes de renouveler leur engagement en faveur de la protection des droits de l'homme sur le continent africain. L'action collective et la solidarité sont essentielles pour faire face aux problèmes urgents de notre époque, notamment les pandémies, les conflits, les inégalités croissantes, les lacunes du système financier mondial, le racisme et la menace existentielle que représente le changement climatique.

En réaffirmant notre engagement en faveur de la liberté, de l'égalité et de la justice, nous pouvons ouvrir la voie à une société africaine plus juste et plus inclusive, qui respecte et défend la dignité et les droits inhérents à chaque individu.

Nous continuerons à prêter attention et à veiller à ce que les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme soient respectées. Nous applaudirons les efforts raisonnables déployés en faveur de la réalisation des droits et dénoncerons les actes flagrants, tout en étant prêts à collaborer avec les acteurs progressistes à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à instaurer la justice sociale pour tous.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Akhator Joel Odigie